

ACCUEIL À L'INTERNAT

Le trousseau des Internes

Chaque élève interne doit fournir en début d'année :

- Une couette avec sa housse
- Un drap housse pour lit de 190 x 80 cm
- Un traversin ou un oreiller + sa housse
- Du linge et nécessaire de toilette
- Une valise ou un sac
- Une paire de chaussons
- 3 cadenas afin de sécuriser leur vestiaire, leur armoire et leur bureau

NB : Le lavage des draps et des housses doit être assuré au minimum selon le calendrier fixé par le lycée.

L'administration de l'établissement n'est pas responsable de l'argent ou des objets de valeur. Ceux-ci ont la possibilité de déposer leur argent ou des objets précieux au secrétariat du Proviseur.

Des attentes pour bien vivre ensemble

- Les armoires et bureaux doivent être fermés par des cadenas adaptés.
- Pour des questions évidentes d'éducation et de sécurité et pour faciliter les opérations de nettoyage :
 - Les chambres et locaux de l'internat doivent être parfaitement rangés.
 - Aucun effet ne doit rester en dehors des armoires ou des valises (rien ne peut entraver les passages et circulations)
 - Les lits doivent être faits : couette tirée et bien rabattue sur le lit, oreiller à sa place, valise rangée.
 - La chaise de travail est placée sur le bureau.
- L'introduction de nourriture est strictement interdite dans les locaux de l'internat.
- Les chaussons sont obligatoires pour les déplacements dans les dortoirs.

Des précisions supplémentaires pourront être apportées aux internes au moment de la rentrée.